

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

BOUDIAF MAXIME est une micro-entreprise, dispensée d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Son siège social est au 1855 Route Napoléon, 38320 Brié et Angonnes. NETYGO désigne le nom commercial attribué à l'activité de réalisation de prestations liées à l'univers du web par BOUDIAF MAXIME.

Définition des termes :

- Client : Toute personne physique ou morale, association ou encore tout type de service public ou parapublic, qui contracte avec BOUDIAF MAXIME
- NETYGO : Nom commercial
- Nom de domaine : Identifiant de domaine internet
- Prestation : Service fourni consistant en « la mise à disposition d'une capacité technique ou intellectuelle » ou en « la fourniture d'un travail directement utile pour l'utilisateur, sans transformation de matière »
- Référencement : Action d'inscription dans les moteurs de recherche
- Site internet ou WEB : Ensemble de pages web hyper liées entre elles et accessible à une adresse web
- Code source : Texte qui représente les instructions qui doivent être exécutées par un microprocesseur

ARTICLE 1 – OBJET – DOMAINE D'APPLICATION

1.1 - Les présentes Conditions générales de vente et de service (ci-après « les Conditions générales ») ont pour objet de définir les conditions tant techniques que financières dans lesquelles BOUDIAF MAXIME contracte avec le Client.

1.2 – Toutes les fournitures de biens et de prestations de services (tels que, sans caractère limitatif : création de sites web, réservation de noms de domaine, hébergement de sites Web, etc.) par BOUDIAF MAXIME au profit des Clients, sont soumises aux Conditions générales ci-après exposées. Le simple fait pour un Client de passer commande dans les services de BOUDIAF MAXIME vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions générales.

1.3 - Sauf accord écrit dérogatoire de BOUDIAF MAXIME, les présentes Conditions générales resteront applicables aux transactions et relations futures entre les parties, nonobstant toute réserve ou clause contraire du Client.

1.4. - BOUDIAF MAXIME est autorisé à modifier le contenu des présentes Conditions générales, sous réserve de notifier au Client par tous moyens, l'existence de cette modification et la date de sa prise d'effet, en l'invitant à prendre connaissance du nouveau texte des Conditions générales, disponible en ligne.

ARTICLE 2 – FORMATION ET CONDITIONS D'EXÉCUTION DU CONTRAT

2.1- Commande

- Toute commande est ferme et définitive dès la réception par BOUDIAF MAXIME du devis et/ou bon de commande signé. Toutefois une commande incluant des conditions différentes de celles contenues dans la proposition technique et commerciale de BOUDIAF MAXIME ne devient définitive qu'après avoir été confirmée par écrit par BOUDIAF MAXIME.

- Une commande ne peut être annulée, sans l'accord préalable de BOUDIAF MAXIME.

- Pour toute annulation de commande par le client, les sommes versées à titre d'acompte resteront acquises à BOUDIAF MAXIME. En outre, BOUDIAF MAXIME se réserve la possibilité de réclamer au client le remboursement de l'intégralité des frais engagés.

2.2 – Contrat

Le contrat entre en vigueur à la date de signature par les deux parties du devis et est conclu pour la durée nécessaire à la réalisation et au paiement complet des prestations en objet, incluant la réalisation du site et son exploitation, celle-ci étant sans engagement de durée.

2.3 - Résiliation

2.3.1 - Le contrat est conclu pour une durée déterminée, prévue aux termes du devis signé entre les parties.

2.3.2 - À l'exception des contrats soumis à un engagement ferme et définitif pour des périodes de facturation établi au préalable à compter de la conclusion du bon de commande. Le contrat peut être résilié à tout moment par chacune des parties, sans indication de motif, sous réserve d'avoir acquitté les factures déjà reçues, couvrant un service déjà réalisé ou démarré. Le délai minimum de préavis est de dix (10) jours à compter de la réception de la demande de résiliation par BOUDIAF MAXIME, qui doit être adressée par lettre recommandée avec A.R.

2.3.3 - En outre, BOUDIAF MAXIME pourra interrompre l'accès aux services et/ou résilier le contrat de plein droit et avec effet immédiat sans mise en demeure préalable et sans préavis, du fait d'un manquement grave du Client, notamment en cas de :

- non-respect par le Client des obligations prévues dans les contrats ;
- retard dans le paiement des sommes dues par le Client qui serait supérieur à vingt (20) jours ou supérieur à dix (10) jours seulement en cas de paiement par chèque ;
- défaut de mise en conformité, après sommation du Client, de la forme et/ou du contenu de ses pages Web ;
- de la forme et/ou du contenu de sa boutique en ligne.

2.3.4 - Si des tiers font valoir des droits sérieux auprès de BOUDIAF MAXIME, susceptibles d'être atteints du fait de l'usage du ou des noms de domaine enregistré(s) par le Client en application des présentes, BOUDIAF MAXIME est autorisé à interrompre l'accès au service et/ou résilier le contrat dans les conditions.

2.3.5 - À l'expiration du contrat objet des présentes, BOUDIAF MAXIME est autorisé à libérer le nom de domaine. Tous les droits du Client sur le et relatif au nom de domaine expireront au plus tard au moment de la libération du nom de domaine.

ARTICLE 3 – SUR LES PRESTATIONS DÉVELOPPÉES PAR BOUDIAF MAXIME

3.1 - Conception du site : BOUDIAF MAXIME procède à la réalisation sur la base des spécifications détaillées validées par le client. Le site sera soumis à une procédure de validation par le client, dans les conditions visées à l'article « Recette du site » ci-dessous.

3.2 - Livraison du site : BOUDIAF MAXIME remettra au client l'ensemble des éléments composant le site y compris les sources.

3.3 - Recette du site

À l'issue des opérations d'intégration nécessaires à la réalisation du site, le client, accompagné de BOUDIAF MAXIME, procédera à la recette du site, en vue de vérifier sa conformité aux spécifications détaillées. La recette définitive est formalisée par la signature d'un procès-verbal de recette du site par le Client. L'absence d'anomalies constatée par le Client entraînera automatiquement le prononcé de la recette du site à l'issue d'un délai de quinze (15) jours de mise en service du site.

3.4 –Référencement

Les services au titre de référencement sont décrits dans la proposition commerciale de BOUDIAF MAXIME.

3.5 – Nom de Domaine

BOUDIAF MAXIME agit comme intermédiaire entre le client et les organisations responsables de l'attribution des noms de domaine. Chaque organisation a ses propres conditions concernant l'enregistrement et la gestion des noms de domaine. Celles-ci sont accessibles en ligne sur le site des dites organisations. Ces conditions s'appliquent cumulativement aux présentes conditions générales.

ARTICLE 4 – PRIX – FACTURATION – DÉLAIS

4.1 – Les prix BOUDIAF MAXIME s'entendent toujours hors taxes et figurent en euro, dans les devis et bon de commande.

4.2 – Les modalités de facturations sont prévues dans le contrat conclu entre les parties.

4.3 - Les offres proposées sur le site www.netygo.fr sont soumises à certaines conditions. Par principe, les tarifs des offres et options proposées sur le site www.netygo.fr sont fixes, toutefois, à des fins d'actualisation, BOUDIAF MAXIME est autorisé à modifier les prix à tout moment en cours de contrat. BOUDIAF MAXIME informera le client de la modification envisagée et de son droit de s'y opposer dans le mois suivant la réception du message. La révision tarifaire sera réputée acquise et applicable si, dans le délai de notification susvisé, le Client ne s'y oppose pas par un écrit à envoyer par lettre recommandée avec A.R.

4.4 - Toute commande concernant la réalisation d'un site web et/ou d'une application métier donne lieu au versement préalable d'un acompte de 30 %. La réalisation de ladite commande démarre sitôt encaissement de cet acompte. Le versement de l'acompte n'autorise cependant pas l'accès du Client à une quelconque forme de propriété sur tout ou partie des éléments de la prestation qui reste la propriété exclusive de BOUDIAF MAXIME jusqu'au paiement intégral.

4.5 - En cas de défaut de paiement total ou partiel du prix de la prestation :

- Au terme de la loi Hamon, le délai de paiement est fixé à trente(30) jours à compter de la réception de la facture par le Client. En cas d'impayé, BOUDIAF MAXIME se réserve le droit de mettre en demeure ce dernier.

-Le Client devra verser une pénalité de retard équivalente à une fois et demie le taux de l'intérêt légal, en application de l'article L. 441-16 du Code de Commerce. Le taux de l'intérêt légal est celui en vigueur le jour de constatation de la carence. La pénalité est calculée sur le montant hors taxe de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du règlement ;

- Si la mise en demeure du Client reste sans effet, BOUDIAF MAXIME pourra céder à tout moment sa créance à une compagnie d'affacturage dans quel cas le paiement devra intervenir au bénéfice du compte mentionné sur la facture établie par cette dernière. Dans ce cas, BOUDIAF MAXIME facturera au Client la somme forfaitaire de quinze Euros au titre des frais administratifs engagés à fin de recouvrement.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ & OBLIGATIONS

5.1 – Responsabilité BOUDIAF MAXIME

5.1.1 - BOUDIAF MAXIME s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. BOUDIAF MAXIME ne répond que d'une obligation de moyens qui ne doit en aucun cas être assimilée à une obligation de résultat.

5.1.2 - En tout état de cause, BOUDIAF MAXIME ne sera en aucun cas responsable de tout préjudice indirect ou immatériel, quel qu'il soit, subi éventuellement par le Client, et notamment de tout préjudice financier ou commercial, perte de bénéfices, perte de données, même si le prestataire a été informé de l'éventualité d'une telle perte ou d'un tel dommage.

5.1.3 - En tout état de cause, BOUDIAF MAXIME ne sera pas responsable en cas de faute, négligence, omission ou défaut d'entretien du Client, non-respect des conseils donnés : En particulier, lorsque BOUDIAF MAXIME réalise des prestations d'hébergement, il conserve le contrôle des accès FTP. Cependant, dès lors que le client dispose desdits accès FTP, BOUDIAF MAXIME est automatiquement dégagé de toute responsabilité quant à l'indisponibilité des pages, la nature du contenu (non-respect du droit d'auteur notamment), le défaut d'affichage, la détérioration partielle ou totale du contenu des pages.

5.1.4 - De manière générale, BOUDIAF MAXIME n'est en aucune façon responsable

d'un dysfonctionnement résultant d'une mauvaise utilisation du Client ou d'une intervention du Client sans autorisation sur la prestation effectuée par BOUDIAF MAXIME.

- Interruption de l'hébergement ;
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel BOUDIAF MAXIME n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance. En particulier, lorsque BOUDIAF MAXIME fournit des liens vers d'autres sites, par des bandeaux publicitaires ou non, ou par tout autre moyen, il ne peut être tenu responsable du contenu, des produits, des services, de la publicité, des cookies ou tous autres éléments de ces sites ainsi que pour tous dommages ou pertes, avérés ou allégués, consécutifs ou en relation avec l'utilisation des informations, services ou données disponibles sur ces sites;
- Divulcation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client ;
- Dysfonctionnement ou ralentissement des réseaux ou de l'Internet dans son ensemble.

5.2 - Obligation du Client

5.2.1 - Le Client fournit à BOUDIAF MAXIME toute information utile sur la démarche et la stratégie de communication qu'il entreprend par l'intermédiaire de son site, les produits et/ou services qu'il entend promouvoir, la clientèle ou le public qu'il souhaite atteindre, ainsi que la zone géographique plus spécifiquement concernée.

5.2.2 - Le Client installe, édite et publie son site internet sous son nom et sa seule responsabilité. Le client est informé que BOUDIAF MAXIME n'est pas tenue de vérifier que le site internet est conforme à la loi et ne saurait être tenu pour responsable de l'illégalité des contenus diffusés par le Client.

5.2.3 - Le Client garantit qu'il dispose de l'ensemble des autorisations et qu'il a fait toutes les déclarations et démarches administratives nécessaires à l'exploitation du site internet. BOUDIAF MAXIME ne saurait être tenue pour responsable de tout litige ou condamnation qui pourrait survenir du fait du non-respect par le Client des réglementations applicables.

5.2.4 - Le Client garantit que le site internet respecte l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables notamment en matière de commerce électronique, de protection de données à caractère personnel, de propriété intellectuelle, de droit à l'image.

5.2.5 - Le Client s'engage à fournir des informations correctes et complètes concernant le titulaire du nom de domaine et le contact administratif. Avant de choisir un nom de domaine, le Client vérifiera que le nom de domaine est disponible, ne viole pas les droits de tiers ou ne contrevient pas à la législation en vigueur. Le Client notifiera

immédiatement à BOUDIAF MAXIME tout litige relatif à son nom de domaine et toute décision judiciaire ou amiable remettant en cause ses droits sur son nom de domaine.

ARTICLE 6 – FORCE MAJEURE

BOUDIAF MAXIME n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si celle-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil et de la jurisprudence des tribunaux français.

ARTICLE 7 – CONFIDENTIALITÉ

7.1 - BOUDIAF MAXIME et le Client s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, auxquels les parties auraient pu avoir accès au cours de la prestation.

7.2 - La précédente disposition ne fait pas obstacle à ce que BOUDIAF MAXIME puisse faire état de sa relation commerciale avec le Client, comme précisé à l'article 10 susvisé.

ARTICLE 8 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8.1 - Tout élément fourni par le Client est protégé par le droit de la propriété intellectuelle et reste sa seule propriété. Il déclare disposer de tous les droits et/ou autorisations nécessaires, et garantit BOUDIAF MAXIME contre toute réclamation éventuelle d'un tiers qui prétendrait avoir un droit de propriété intellectuelle sur l'un quelconque des éléments fournis par lui notamment de tous textes, images, logos, graphiques, photos, films audio ou vidéo, fichiers, logiciels, bases de données. Le Client est propriétaire du contenu c'est-à-dire des informations se trouvant sur son site (logo, pages HTML, fichiers images, sons ...), des bases de données, fichiers clients ou autres.

8.2 - L'ensemble des créations de BOUDIAF MAXIME reste sa propriété exclusive, et BOUDIAF MAXIME se réserve le droit de revendre ou d'utiliser tout ou partie de ses créations. Ainsi, tous développements spécifiques réalisés pour le Client restent la propriété de BOUDIAF MAXIME. Les droits d'exploitation de ces créations ne sont donc cédés au Client qu'à titre non exclusif.

8.3 - BOUDIAF MAXIME donne l'autorisation au Client, lors d'une prestation immatérielle de modifier ou améliorer le code source existant, aux conditions impératives de ne pas

revendre ou dupliquer les sources. Dans ce cas, le Client est le seul responsable des modifications ou améliorations et donc cela ne peut en aucune manière engager la responsabilité de BOUDIAF MAXIME, comme indiqué à l'article 5 des présentes.

8.4 - Lorsque BOUDIAF MAXIME acquiert un ou plusieurs noms de domaine dans le cadre d'une prestation Internet, ces noms de domaines sont achetés au nom et pour le compte du Client. Celui-ci peut demander à tout moment le transfert à ses propres coordonnées de la propriété des domaines, sous réserve du règlement à BOUDIAF MAXIME des sommes dues au titre de la prestation pour laquelle les noms de domaines ont été acquis et plus généralement du règlement de l'ensemble des sommes dues à BOUDIAF MAXIME. À défaut, le Client entre dans les dispositions des articles 3, 5 et 9 des présentes et s'expose notamment à la revente ou au non- renouvellement des domaines.

8.5 - Tout le contenu du site de BOUDIAF MAXIME désigné par le lien www.netygo.fr est l'entière propriété de BOUDIAF MAXIME, et est protégé par la législation en vigueur sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle. Sans accord préalable de la part de BOUDIAF MAXIME, il est interdit d'utiliser, même partiellement le contenu du site.

8.6 - La violation de ces dispositions peut entraîner l'annulation de toute commande, ce nonobstant l'engagement de poursuites.

ARTICLE 9 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

9.1 BOUDIAF MAXIME conserve l'entière propriété de la prestation et de chacun de ses éléments, y compris immatérielle, jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix et accessoires et plus généralement jusqu'au règlement total de toute facturation due par le Client à la société BOUDIAF MAXIME.

9.2 Dans le cas où une prestation fait l'objet d'une interruption définitive, que celle-ci soit à l'initiative du Client ou de BOUDIAF MAXIME, à toute latitude, après avoir informé son Client, de vendre, de détruire, de renouveler pour son propre compte ou celui de tiers, ou de ne pas renouveler tout actif inclus dans la prestation.

ARTICLE 10 - DROIT DE PUBLICITÉ

10.1 - Sauf mention contraire explicite du Client, notifiée par courrier avec accusé de réception, BOUDIAF MAXIME se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour la société cliente comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

10.2 - La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, autorise BOUDIAF MAXIME, à travers ses représentants légaux et commerciaux, à utiliser, à des fins purement démonstratives, la réalisation. Cette autorisation s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : les contenus textuels, les contenus iconographiques

ARTICLE 11 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

11.1 – Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, le traitement de données à caractère personnel mis en place par BOUDIAF MAXIME a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

11.2 - Le Client s'engage expressément à assurer lui-même l'ensemble des formalités obligatoires à accomplir auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

11.3 - Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 (art. 34), le Client dispose d'un droit permanent d'accès, de modification, de rectification et de suppression relatif aux informations le concernant.

ARTICLE 12 - DURÉE

La durée d'engagement contractuel de souscription aux services est décrite dans la proposition commerciale de BOUDIAF MAXIME.

ARTICLE 13 – SOUS-TRAITANCE

BOUDIAF MAXIME est en droit de sous-traiter tout ou une partie d'une commande à tout tiers de son choix. En revanche, BOUDIAF MAXIME demeurera seul responsable vis-à-vis du Client de toutes ses obligations découlant de la commande.

ARTICLE 14 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE JURIDICTION

Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige relatif au présent contrat sera de la compétence exclusive au Tribunal de Commerce de Grenoble, même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs.